



CERISÉ

Infos



Édito du Maire

Les coûts des investissements sont de plus en plus onéreux et les aides de moins en moins attractives. Nous sommes bien loin de la réserve parlementaire où il suffisait de demander à nos parlementaires une enveloppe. Les demandes de subventions se sont multipliées (*DETR, *DSIL, *Fonds Vert, *FNADT, *FAL ...) et elles se sont complexifiées malgré la dématérialisation ! A titre d'exemple le dossier Rénovation Énergétique du groupe scolaire a nécessité le montage de 3 dossiers. En finalité, les dossiers seront examinés par une commission qui affectera des taux en fonction des demandes (fort nombreuses) et à une enveloppe restreinte...

Vous l'avez deviné, les subventions sont le nerf de la guerre pour les élus...

La volonté du conseil municipal est de ne pas augmenter, autant soit peu, les impôts. Certes, les bases fixées par le gouvernement augmenteront de 3,9% , la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères passera de 8.10 % (en 2013) à 10,9% en 2024.

Que nous reste-t-il alors comme levier pour garantir ce minimum d'investissement indispensable à une commune dynamique?

La création d'une commune nouvelle, peut être une solution. Avec un nombre plus important d'habitants, la Dotation Globale de Fonctionnement sera plus importante, la mutualisation des services engendrera une diminution des coûts de fonctionnement.

Ce sujet avait été abordé lors des élections municipales de 2020. L'idée d'une commune nouvelle sur le périmètre de la Communauté Urbaine d'Alençon avait fait l'objet d'une réflexion non aboutie en 2018. Il avait été convenu d'en reparler après les élections de 2020... Durant ce mandat, à plusieurs reprises, le projet d'un Grand Alençon a été évoqué avec le Président de la CUA.

La loi de finances 2024 offre un cadre favorable et plus stable aux dotations pour les communes nouvelles créées en 2024. Tout d'abord, la Création d'une dotation, financée par l'Etat, hors enveloppe DGF, pour les communes de moins de 150 000 habitants.

Les deux dispositions : une part appelée « amorçage » de 15€ par habitant sur 3 ans et une part garantie de « non baisse » de la DGF globale calculée sur la base de celle perçue la dernière année. Il nous reste donc un an pour franchir le pas si l'on veut franchir le pas !

Les échéances électorales stoppant le mouvement jusqu'en 2027 !

Alors, la question sera repoussée en 2027 !

Il est force de constater que nous ne sommes pas prêts à porter politiquement ce projet et quid de la population ? Qui devra être consultée.

***DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

***DSIL** : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Subvention)

***FNADT** : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

***FAL** : Fonds d'Aménagement Local. Versé par le département, pris sur les recettes des infractions à la limitation de vitesse.

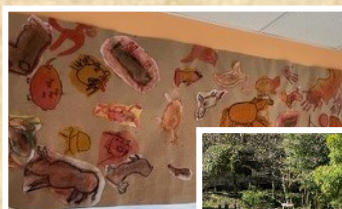
***Fonds Vert** : dispositif visant à accélérer la transition écologique
Le Maire, Patrick COUSIN

SOMMAIRE

● Edito du Maire	p.1
● Vie municipale (vote du budget primitif)	p. 2 et 3
● Classe découverte Préhistoire	p.4 et 5
● Classe découverte (suite)/ Infos APE	p. 6
● Ça s'est passé à CERISÉ	p. 7
● Page INFOS/LES ÉCHOS	p. 8

Classe découverte PREHISTOIRE à MONTIGNAC-LASCAUX Classes CE1/CE2 et CM1/CM2 de Cerisé

du 18 au 22 mars 2024



BULLETIN MUNICIPAL
N°339
AVRIL 2024

✉ mairie@commune-cerise.fr

☎ 02 33 29 39 29

Directeur de la publication :

M. COUSIN, Maire

Bulletin réalisé par la commission Communication

Tirage : 400 ex.

Dépôt légal : Avril 2024

Impression : ANAIS Édition & Numérisation Alençon



VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024 : VOTE DU BUDGET

INFOS SUR LE BUDGET COMMUNAL



Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit être impérativement voté avant le 31 mars de l'année qu'il intéresse.

Qu'est-ce que le budget ?
Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Qui prépare le budget ?
Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et projets approuvés par le Conseil municipal.

Qui vote le budget ?
Le budget est voté par le Conseil municipal. Concernant notre commune, le budget a été adopté le 12 mars 2024.

Qui contrôle l'exécutif budgétaire ?
L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet, et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie.

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?
En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par la direction financière et visés par le Maire ou les Adjointes au Maire). Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge de poursuites en cas de non recouvrement.

De quoi se compose le budget ?
Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement

Quelques définitions

- **Le compte administratif** : C'est le compte de résultat de l'exécutif (le maire). Il précise les dépenses et recettes réellement réalisées pendant l'année écoulée.
- **Le compte de gestion** : C'est le compte de résultat du trésorier, comptable public.
- **Le comptable public** : c'est le fonctionnaire de l'Etat qui exécute réellement les dépenses et les recettes, sur indication de l'ordonnateur.
- **Le budget primitif** : il est obligatoire et doit être voté avant le 15 avril. C'est le budget principal de la commune et il doit donc prévoir les recettes et les dépenses pour l'année civile. Il doit être équilibré en fonctionnement et en investissement. C'est lors du budget primitif que le conseil municipal détermine le montant des impôts locaux.

La séance du conseil municipal du 12 mars 2024 a entériné le compte de gestion. Il fait apparaître en **section de fonctionnement** : un résultat de **+ 212 704,89 €** et en **section d'investissement** un résultat de **- 411 208, 21 €**
Ensuite, le conseil municipal a entériné le **compte administratif 2023** :

- Résultat déficitaire de la **section d'investissement** de **- 206 054 €**
- Résultat excédentaire de la **section de fonctionnement** de **949 091 €**
- Recettes d'investissement en **Reste à réaliser** : **196 953, 90 €**
- **Laisser la somme de 939 990, 99 € en excédent de fonctionnement au Budget primitif 2024**

FONCTIONNEMENT		€	INVESTISSEMENT		€
Recettes	681 288, 50		Recettes	15 867, 98	
Dépenses	468 583, 61		Dépenses	427 076, 19	
Résultat du fonctionnement de l'exercice	212 704, 89		Résultat d'investissement de l'exercice	- 411 208, 21	
Résultat reporté	736 386, 72		Résultat reporté	205 153, 69	
Résultat de clôture	949 091, 61		Résultat de clôture	- 206 054, 52	



VIE MUNICIPALE

BUDGET 2024

	Dépenses	Hors Taxes
Mairie	Travaux mairie (Rafraîchissement des murs + sols)	8000 €
	Eclairage LED	16 630 €
	Projet Parc de loisirs 2024/2025	550 000 €
Groupe scolaire	Travaux isolation	89 303 €
	Eclairage LED	33 000 €
Salle des Pommiers	Achat tables et chaises	3000 €
	Peinture	27 400 €
	Eclairage LED	23 300 €
Voirie	Entretien voirie	20 000 €
	Entretien général	15 000 €
Atelier	Divers matériels	1000 €
	Panneaux signalisation	2000 €
Eglise	Travaux restauration	10 440 €
TOTAL		799 073 €

VOTE DES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Coopérative scolaire	600 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	600 €
Club des Pommiers	200 €
Les Amis du Patrimoine	500 €
ASL (Asso Sports Loisirs)	1000 €
CNAS (Comité National Action Sociale)	1272 €
Autres associations	
Conseil Départemental (Fonds Aide Jeunes)	200 €
Banque alimentaire Orne	100 €
Association Soins palliatifs	50 €
Ligue contre le cancer de l'Orne	100 €
Prévention routière	30 €
France Alzheimer	150 €
Les Restaurants du Coeur	100 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	100 €
VEMH (Visite malades Etab. Hosp.)	50 €
Forage SAHEL	45 €
CLIC Orne	50 €
UNA (Maintien à domicile)	100 €
Croix Rouge Française	50 €
Ecole 3 IFA	180 €
TOTAL	5 477 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

2024	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 156 112, 30 €	1 156 112, 30 €
FONCTIONNEMENT	1 542 944, 32 €	1 542 944, 32 €

VOTE DES TAUX BUDGET 2024

Les taux de la commune sont inchangés depuis 2016

Foncier bâti	Commune	4,59 %
	Département	27,07 %
Foncier non bâti		15,63 %
Taxe d'habitation maisons secondaires		8,20 %

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE



Dans le cadre de la mise à jour de la liste des correspondants défense des communes de l'Orne, le lieutenant-colonel Emmanuel DESACHY, délégué militaire départemental de l'Orne demande à ce que chaque conseil municipal désigne parmi ses élus un correspondant défense : CORDEF

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil municipal désigne Dominique CHARLES comme correspondant défense.

Classe découverte Préhistoire du 18 au 22 mars 2024

Du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024, 37 élèves des classes CE1/CE2 de Mme DURAND et CM1/CM2 de Mme THÉFAINE sont allés à Montignac Lascaux (Dordogne) en classe découverte « Préhistoire ».

Après une bonne préparation de cette période en classe, ils ont pu découvrir des sites préhistoriques prestigieux comme la grotte de Lascaux, appelée la Chapelle sixtine de la Préhistoire.

Les enseignantes remercient tous les partenaires qui ont permis de réaliser cette classe découverte : Mairie, APE, Coopérative scolaire. Merci aussi aux entreprises qui ont contribué au succès de la tombola.

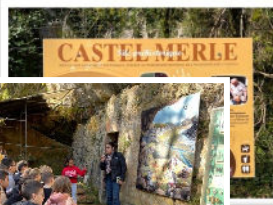
Lundi 18 mars 2024

- Départ de Cerisé : 8h
- Transport par car/ distance : 520 kms
- Arrivée à Montignac au Manoir de Chambon : 16h15
- Installation et visite du domaine



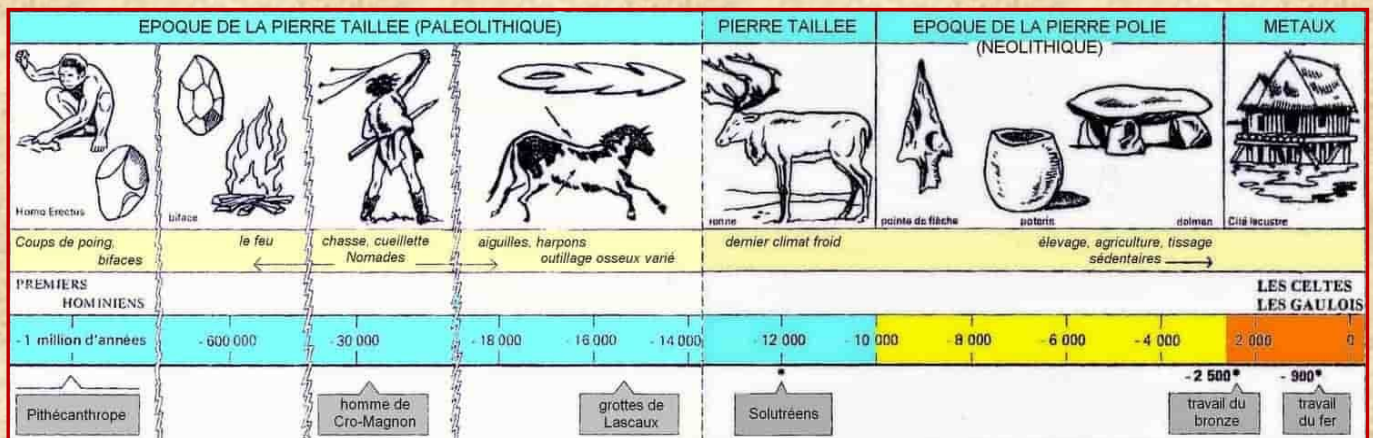
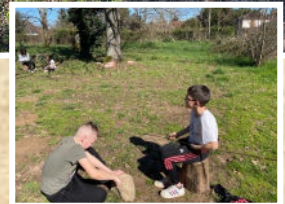
Mardi 19 mars 2024 Matin

- Visite de l'abri sous roche de Castel merle (habitations préhistoriques, avec couches, foyers et gravures.
- Tir au propulseur, démonstration de taille de silex et allumage de feu.



Mardi 19 mars 2024 Après-midi

- Ateliers préhistoire : fabrication d'une sagaie, travail du silex, parure.



Classe découverte Préhistoire du 18 au 22 mars 2024



Mercredi 20 mars 2024 Matin

- Visite de la **Grotte de Rouffignac : la grotte aux 100 mammouths.**
- A quelques kilomètres de la vallée de la Vézère, la grotte de Rouffignac est une immense caverne. Elle fut successivement fréquentée par les ours et les artistes préhistoriques. Ce sont plus de 250 figurations animales vieilles de 16 000 ans qui sont disséminées dans ce labyrinthe souterrain.
- A bord d'un train électrique, la visite permet, sans fatigue, de découvrir l'art des chasseurs cueilleurs de la Préhistoire.



Jeudi 21 mars 2024 Matin

- Randonnée pédestre en forêt à la découverte des paysages du Périgord vert et du petit patrimoine périgourdin, et ramassage de pierres en silex et fossiles.



Vendredi 22 mars 2024 Matin

- Dernières activités sous forme d'ateliers préhistoire
- Travail du **silex**
- Fabrication d'**une sagaie** (voir mardi après-midi)
- Réalisation de **parures** (photos ci-dessous).
- Mathilde, l'intervenante nous a expliqué comment les hommes de Cro-magnon fabriquaient leurs parures.
- A partir d'une pierre appelée stéatite, chaque élève a fabriqué sa parure.



Jeudi 21 mars 2024

- Visite de la grotte de **LASCAUX II** (située à Montignac, à 4 kms de notre centre.)

Nous avons d'abord vu l'entrée de la vraie grotte de Lascaux, découverte en 1940 par 4 adolescents et leur chien. Cette grotte étant fermée depuis 1963 car très dégradée par le million de visites, nous avons donc visité le **fac-similé** (copie identique des plus belles peintures): **LASCAUX II.**



Mercredi 20 mars 2024 Après-midi

- Après avoir pique-niqué sous un beau soleil au bord de la Vézère, rivière qui traverse la petite ville des **Eysies**, nous nous sommes rendus au **Musée national de la Préhistoire.**



Vendredi 22 mars 2024 Après-midi

13h15 : Départ pour Cerisé après une semaine en pleine immersion dans le monde de la Préhistoire.
20h30 : Arrivée à Cerisé et retrouvailles avec les parents .

• Lexique préhistoire

- **Préhistoire** : période précédant l'Histoire (avant la naissance de l'écriture)
- **Nomade** : personne se déplaçant pour trouver de la nourriture.
- **Paléolithique** : âge de la pierre taillée.
- **Néolithique** : âge de la pierre polie.
- **Homo sapiens** : appelé homme de Cro-magnon en Europe, il ressemble à l'homme actuel.
- **Outils**: perçoir, grattoir, lame, aiguille à chas.
- **Armes de chasse** : sagaie avec pointe de flèche en silex.
- **Abri sous-roche** : endroit où vivaient les hommes de Cro-magnon.

Productions des élèves



Pour préparer la classe découverte, les élèves de chaque classe ont travaillé sur le thème de la Préhistoire en produisant des dessins « à la manière de » et en commençant individuellement un carnet de voyage. **Productions des CM1/CM2**



Pendant la classe découverte, ils l'ont complété jour après jour. Voici quelques productions :

La classe CM1/CM2 a aussi réalisé des **podcasts** en enregistrant les guides ou les intervenants pendant la classe découverte.



Podcast : sorte d'émission radio diffusée en ligne. Elle n'est pas en direct et peut être écoutée ou téléchargée à n'importe quel moment.

Productions des CE1/CE2



Dernières et prochaines actions

➤ **Vente de gâteaux BIJOU – fin des commandes 29 mars 2024**

Cette action visera principalement à financer la sortie



scolaire des maternelles/CP aux Grottes de Saulges-Musée de la Préhistoire (53)



: une sortie attendue pour les plus jeunes afin de créer des souvenirs avec leurs camarades tout en découvrant et en apprenant. Le choix de cette sortie est en lien avec la classe découverte des plus grands, l'objectif étant que tous les écoliers découvrent le monde de la préhistoire à leur niveau.



➤ **Carnaval de l'école le vendredi 12 avril 2024** avec le financement du goûter par

l'APE.

➤ **Vide-grenier de Cerisé le 5 mai 2024 (voir affiche p. 8)**

➤ **Fête de l'école le 28 juin 2024 (fin d'après-midi)**



C'est le moment le plus attendu pour les écoliers, celui qui marque la fin d'année et le départ pour les plus grands au collège. Un moment convivial entre l'équipe enseignante, les membres de l'APE, la mairie et les parents d'élèves. C'est le moment aussi pour l'APE d'offrir aux CM2 une calculatrice pour l'entrée en 6ème et des livres de lecture pour les GS (Grande Section), pour le passage en CP.

Émilie Naveau Présidente de l'APE



La CERISÉENNE 2024

Dimanche 25 février 2024, la 7^{ème} Ceriséenne organisée par la section Course à pied, de l'Association Sports et Loisirs de Cerisé s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré une météo peu favorable.

- Marche de 6kms : 40 participants
- 60 enfants répartis sur 3 courses
- 300 coureurs sur les 2 distances : 6 et 12 kms

Un grand merci aux organisateurs de cette course !

- Patrick SAUVEGRAIN : Président
- Stéphane CHOISNET : Secrétaire
- Amélie LECOMTE : Trésorière
- Patrick COUSIN : Maire
- Xavier BOUJU,
- Patrick et Nicole BLAIS,
- Claude THEROU
- Vincent EPIPHANE

Grâce à cette course, un chèque de 400 € a été remis à l'Association

« Une chance in ouïe pour AVA »



THÉ DANSANT /18 février 2024



Bonne participation

CONCOURS DE BELOTE 30 mars 2024

Le concours de belote organisé par le **Club des Pommiers** de Cerisé le samedi 30 mars 2024 s'est déroulé dans une ambiance conviviale avec la présence de 80 joueurs. La gagnante a totalisé **5.294 points**. Beau score ! A l'issue de ce concours un goûter a été offert par le Club et chacun est reparti avec un lot.



Prochains concours

- **jeudi 24 octobre 2024** : concours de tarot à la salle des Pommiers
- **samedi 30 novembre 2024** : concours de belote à la salle des Pommiers

THÉÂTRE / 2 et 3 mars 2024

Environ 70 personnes ont assisté à la pièce de théâtre « **L'Homme de paille** » de G. FEYDEAU jouée brillamment par la compagnie Le Miroir normand »
Action du LIONS CLUB Alençon Cité en faveur de l'Association « La Boîte aux Lettres d'Alençon »



PAGE INFOS/LES ECHOS

ELECTIONS EUROPEENNES

Le **dimanche 9 juin 2024**, tous les citoyens européens seront appelés à élire **81 députés** pour les représenter au **Parlement européen**. Les eurodéputés sont élus au **suffrage universel direct à un tour**. Le scrutin permet d'élire les candidats pour 5 ans, selon les règles de la représentation proportionnelle. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Pour pouvoir voter, il faut être :

- Un citoyen français, âgé d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin.
- Un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins et ayant le droit de vote dans son Etat d'origine.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne ou en mairie jusqu'au vendredi 3 mai 2024.



Le Maire et le Conseil Municipal de Cerisé sont heureux de vous inviter au 1er anniversaire de la plantation de l'arboretum.
« Une Naissance. Un Arbre »
Le vendredi 19 Avril 2024 à 18 heures.
Rendez- vous rue de Bel Air.
 "Pot champêtre" offert à l'issue de la balade.



SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

D'après l'ARS Normandie (Agence Régionale de Santé), le moustique tigre a été détecté sur 5 secteurs (départements 14, 27, 50, 61, 76). La **Normandie** était jusqu'à présent la dernière région de France métropolitaine non colonisée.



- ♦ A titre de rappel, le moustique tigre est surveillé car il est vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika...

Comment valoriser vos déchets verts ?



A partir du mois d'avril, il faut commencer à tondre sa pelouse. Projetant les déchets de tonte directement sur le gazon, le **mulching** le protège et le nourrit . Puisqu'il ne fonctionne que sur une herbe courte, il est conseillé de s'astreindre à tondre deux ou trois fois par semaine. La coupe ne doit pas être faite après la pluie, au risque que les débris de gazon pourrissent.

Le compostage domestique

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas (sauf viande, poisson,..) et épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes et légumes.

Naissances :
 Lily COLLIERE le 21/02/2024
 Dobré GNABROU le 03/03/2024
 Anaë SOREL le 15/03/2024
Décès
 Jeanne MARIÉ le 21/01/2024
 Gilles MAILLART le 29/01/2024